



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

AVIS PUBLIC

REPORT DE LA DATE DE PRÉSENTATION DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que la présentation des demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après, qui devait être prise en considération par le conseil municipal le 2 mai 2022 est reportée à la séance extraordinaire du **9 mai à 20h00** au 50, chemin des Loisirs.

SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON
CHEMIN DU LAC-DU-BARRAGE
NUMÉRO DE LOT: 6 474 610

La dérogation mineure vise à autoriser l'augmentation de la hauteur maximale à 8,4 mètres pour une construction de bâtiment principal alors que la grille de spécifications de la zone 124-ZR du Règlement de zonage numéro 2010-012, prescrit une hauteur maximale à 8 mètres.

180, RUE ANDRÉ
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON
NUMÉRO DE LOT: 3 984 277

La dérogation mineure vise à autoriser la réduction de la marge arrière à un minimum de 2 mètres alors que la grille de spécifications de la zone 242-RU du Règlement de zonage numéro 2010-012, prescrit la marge arrière à 4 mètres.

1931, AVENUE PRINCIPALE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON
NUMÉRO DE LOT: 3 983 626

La dérogation mineure est demandée afin de régulariser la localisation du bâtiment principal existant en réduisant la marge avant minimale à 6,25 mètres et la construction en saillie du bâtiment principal (la galerie) à 4,74 mètres à son plus proche alors que la grille de spécifications de la zone 215-F et l'article 7.6 du Règlement de zonage numéro 2010-012, prescrit la marge avant à 8 mètres pour un bâtiment principal et un empiètement n'excèdent pas 2 mètres dans la marge avant. Deuxièmement, afin de régulariser la localisation du bâtiment secondaire de type remise, une réduction de la marge latérale à 0,81 mètre au lieu de 0,90 mètre et un empiètement de 1,11 mètre dans la marge avant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur ces demandes de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 9 mai 2022 à 20 h.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce vingt-sixième jour d'avril 2022.

Pierre Piché
Directeur général et greffier-trésorier